

*Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de l'adoption d'une législation*

*nationale visant à interdire le commerce avec les colonies israéliennes ?*

*Réponse : Oui, j'approuverai toutes les initiatives portant sur une réglementation claire qui viserait à distinguer et interdire toute importation de produits provenant des terres palestiniennes pillées et colonisées. La France ne doit pas être un pays complice de crimes et d'une colonisation injuste et perpétuelle.*

*À l'opposé du député précédent de la 1er circonscription de l'ESSONNE, je ne rejoindrai aucun comité de soutien à Israël à l'Assemblée Nationale*

*Le plafond de verre concernant cette injustice internationale doit cesser et doit être mis en débat afin de prendre les décisions politiques les plus justes et rapides en faveur des citoyens palestiniens vivant sous occupation et victimes de l'oppression.*

*Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de la ratification de la Convention de 1973 sur l'élimination du crime d'apartheid ?*

*Réponse : Oui, je m'engage à ce que les conventions de 1973 soient*

*rappelées et défendues au sein du parlement afin que l'on ait conscience de la situation préoccupante en Palestine occupée.*

*Tous types d'organisations sociétales basées sur l'apartheid doivent être combattus. Les textes internationaux de 1973 de l'ONU sur les frontières de l'État palestinien et du crime d'apartheid doivent être mis en avant. Il en va de notre dignité en tant que pays défenseur des Droits de l'Homme.*

*Question : Dans le cadre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous engagez-vous à agir en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine par la France ?*

*Oui naturellement et sans concession.*

*Question : Vous engagez-vous à protéger les libertés associatives des organisations de la société civile qui critiquent la politique du gouvernement israélien et défendent les droits du peuple palestinien ?*

*Évidemment, cela contribue à l'équilibre même de notre société de pouvoir militer pour la cause que l'on souhaite et que l'on semble juste. Je défendrai au sein de l'Assemblée Nationale, peu importe l'opinion publique du moment, la liberté des organisations à critiquer le gouvernement israélien dans ces méfaits et exactions à l'encontre*

*de la population palestinienne dans toute sa diversité. La dissolution d'association en faveur du respect des droits fondamentaux de la population palestinienne doit cesser, surtout sur des allégations poreuses et mensongères comme ces derniers temps.*

*Cordialement*

*Rafik GARNIT"*